



**CHARTRE PARTENARIALE DES BONNES PRATIQUES
POUR LA CONSTRUCTION DE LA 3^{ÈME} LIGNE DE METRO
ET DE LA CONNEXION A LA LIGNE B**



Mai 2021

Préambule

La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) d'Occitanie, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et Tisséo regroupant deux entités distinctes Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie sont convenues de la signature d'une charte partenariale, afin de pourvoir aux besoins occasionnés par la construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B, située à Colomiers, Blagnac, Toulouse, Ramonville et Labège.

Ce partenariat a vocation à aborder diverses thématiques. Parmi elles, l'acceptabilité du chantier de construction, la passation et l'exécution des marchés de travaux, la gestion des déchets, l'emploi et la formation, l'harmonisation des pratiques et la promotion des métiers, tout en intégrant la volonté conjointe d'une démarche de recherche et d'innovation dans le projet de construction.

Elle vient en complément du « Small Business Act » signé le 19 décembre 2015 par les partenaires dans le but de favoriser l'accès des PME à la commande publique.

La présente charte n'a pas de caractère réglementaire. Elle est un outil d'accompagnement à la décision partagé et permet d'avoir une vision d'ensemble des bonnes pratiques pour la construction des chantiers de la 3^{ème} ligne de métro et la Connexion Ligne B.

Sa valeur est indicative à l'égard des acteurs des Travaux Publics et ne revêt, de fait, aucun caractère prescriptif.

Elle n'a pas vocation non plus à se substituer aux protocoles et accords contractuels existants et à venir, ni à répondre aux questions qui pourraient se poser dans le contexte actuel.

Entre les signataires :

La Fédération Nationale des Travaux Publics (ci-après « FNTP ») rassemble 8 000 entreprises de Travaux Publics et près de 310 000 salariés. Elle représente les entreprises de toutes tailles, spécialités ou régions qui construisent et entretiennent les équipements au service des populations sur tout le territoire. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Elle est en synergie avec les mondes du BTP et de l'interprofession et agit en coopération continue avec les acteurs publics et autres parties prenantes, au niveau français, européen et international, représentée par Bruno CAVAGNE, son président.

La Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie (ci-après « FRTP Occitanie »), compte 2 000 entreprises adhérentes de toute tailles intervenant dans l'ensemble des spécialités des Travaux Publics en Occitanie. Sa vocation est d'accompagner chacune de ses entreprises affiliées à travers l'évolution continue du marché et ainsi permettre de pérenniser leur positionnement d'acteurs moteurs du développement économique régional, représentée par Frédéric CHARMASSON, son président délégué.

Les adhérents de la Fédération partagent des valeurs communes, sont animés par une même passion, dotés de compétences reconnues, qu'ils mettent quotidiennement au service du territoire sur lequel ils sont implantés.

Tisséo Collectivités, syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, numéro SIREN 253 100 986, dont le siège est situé 7 Esplanade Compans Caffarelli, 31000 TOULOUSE, représenté par Jean-Michel LATTES, son président.

Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), SPL au capital social de 3 075 300 €, dont le siège est situé 21 boulevard de la Marquette à Toulouse, représentée par Jean-Michel LATTES, son président.

Ci-après désignés collectivement « les Parties »

La présente charte partenariale, ci-après désignée « la Charte » comprend la prise en compte des thématiques suivantes :

1. COMMUNICATION ET INFORMATION AUTOUR DES CHANTIERS

Tisséo, composée des entités Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie, s'est fixée des ambitions d'exception pour mener à bien les constructions de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B. Elles s'appuient sur une démarche inédite d'information, d'échanges et de recherche permanente d'innovation dans tous les registres de leur mission : technique, organisationnelle, environnementale, numérique, architecturale, culturelle, sociétale et humaine.

En effet, le démarrage des travaux va démultiplier les besoins de proximité, d'innovation et d'excellence et va, dès cette phase, profondément modifier le paysage urbain toulousain. En outre, le temps de chaque chantier va être d'une durée importante et va marquer la vie des quartiers concernés.

Le dispositif de communication mis en place par Tisséo répond à plusieurs enjeux :

- Permettre le bon déroulement du projet et des chantiers,
- Informer, accompagner, écouter et gérer les relations avec l'ensemble des personnes (citoyens / habitants) et partenaires concernés par le projet pour une meilleure acceptabilité des travaux,
- Préserver l'environnement durant le chantier,
- Valoriser le projet, développer un sentiment d'implication et de fierté autour du projet,
- Favoriser l'identification de Tisséo Ingénierie comme Maître d'ouvrage délégué du projet, au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités, et Tisséo Collectivités comme Autorité Organisatrice des Mobilités de la Grande Agglomération Toulousaine, qui définit la politique des déplacements, organise et finance sa mise en œuvre sur le territoire,
- Présenter et expliquer le chantier et les métiers qui y contribuent.

Tisséo fait donc de l'information de tous une priorité.

Aux fins de garantir une information optimale de toutes les personnes impactées de près ou de loin par les chantiers de construction susvisés, les Parties s'engagent à respecter les objectifs suivants :

- Animer des actions d'information et d'expression de chacun des acteurs du projet intervenant sur les différentes phases du chantier,
- Assurer leur rôle respectif dans la mise en œuvre de la communication sur et autour du chantier de construction par de la signalétique et des actions d'information,
- Animer des réunions en présence des entreprises attributaires afin de valoriser le chantier de construction auprès des riverains et/ou parties prenantes et de répondre à leurs questions.

Les objectifs énoncés ci-avant se déclineront via des fiches d'actions rédigées à l'initiative du comité de pilotage de la Charte.

2. PASSATION ET EXECUTION DES MARCHES

A. Un meilleur accès aux marchés pour les PME

Le tissu économique des Travaux Publics en Occitanie compte des entreprises de toutes tailles et de toutes formes juridiques. Leur implantation dans l'économie locale et leur capacité à générer de l'emploi justifient que ces entreprises puissent avoir accès aux marchés de construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B

Tisséo pratiquera un allotissement des marchés de construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B en fonction des secteurs et métiers concernés, facilitant au mieux l'accès aux marchés de toutes les entreprises, et dans une logique d'optimisation de la réalisation des travaux compatible avec des exigences techniques et de calendrier.

B. Variantes

Tisséo pourra autoriser des variantes dans le cadre de ses marchés. Une attention particulière sera portée à la promotion des éco-variantes.

C. Assurances

Tisséo a défini une politique d'assurance pour son projet de construction, afin d'assurer la meilleure couverture assurantielle aux projets susvisés au regard des risques encourus (RC, TRC, DO...).

Tisséo s'engage à préciser, dans les documents particuliers des marchés, les assurances qu'il a contractées ou contractera lui-même.

Les clauses d'assurance prévues dans les marchés travaux sont élaborées avec l'appui d'un conseil en assurance afin notamment de prévoir des montants de garanties adaptés à la nature des travaux propres à chaque marché et aux risques encourus.

D. Travaux à proximité des réseaux

Tisséo s'engage à respecter les obligations découlant des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement qui lui incombent en tant que responsable de projet.

La FNTF et la FRTF Occitanie rappelleront aux entreprises attributaires des marchés leurs engagements, à savoir :

- Réaliser les travaux en conformité avec les articles R. 554-1 et suivants du code de l'environnement et des arrêtés subséquents entrés en application 1^{er} juillet 2012,
- Veiller à la formation et la compétence de leur personnel (articles 20 à 23 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié).

Les signataires porteront une attention particulière :

- Aux investigations complémentaires obligatoires lorsqu'elles sont demandées par l'exploitant de réseaux,
- A l'insertion de clauses techniques et financières aux marchés,
- A la réalisation du marquage-piquetage et à son maintien pendant la durée des travaux,
- A la bonne tenue de l'environnement chantier.

E. La maîtrise des risques dans les marchés

La construction d'un ouvrage de type métro est exposée à des risques que tous les acteurs se doivent de maîtriser pour limiter les surcoûts, les retards ou les situations conflictuelles qui peuvent en résulter.

Le management de ces risques est un processus itératif qui est initié par le maître d'ouvrage au début des études, poursuivi par son maître d'œuvre durant toute la conception puis étendu à l'entreprise au stade de la consultation et des travaux.

La démarche de management des risques qui a été initiée par Tisséo Ingénierie pour les chantiers susvisés s'appuie sur les préconisations formulées dans les recommandations de l'AFTES : en particulier la GT32R3F2 et la GT25 R3F1 (maîtrise des risques et contractualisation).

F. Délais de paiement

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, et surtout les plus petites d'entre elles, Tisséo s'engage à respecter les délais de paiement des fournisseurs, voire à les améliorer, en optimisant le processus de règlement en collaboration avec les maîtres d'œuvre et les entreprises chargées de réaliser les travaux. Le maître d'ouvrage étudiera et adaptera le cas échéant, les conditions de paiement des prestations et travaux en fonction des caractéristiques des marchés, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

G. Avances et pénalités

1. Avances

En fonction des caractéristiques de chaque marché, Tisséo étudiera l'opportunité d'avances à verser avant le démarrage des travaux permettant notamment l'installation du chantier, les études d'exécution et le préfinancement des matériels spécifiques et importants nécessaires à la réalisation des marchés.

Lorsque l'avance est justifiée, l'atteinte d'un objectif de 30 % du montant du marché est recherchée. Tisséo examinera au lancement de chaque marché le pourcentage de cette avance.

2. Clauses incitatives, pénalités et retenues

Tisséo étudiera l'opportunité d'insérer dans les marchés des clauses incitatives (prime d'avance sur délai, respect règlement de chantier...) selon les caractéristiques de chaque chantier.

Les pénalités doivent être raisonnables dans leur montant et proportionnées à l'objet du marché, à sa nature et aux conséquences du non-respect de la clause pénalisée.

Tisséo étudiera également le mécanisme des retenues provisoires.

H. Règlement des différends

Tisséo et le titulaire du marché s'efforceront de régler à l'amiable toutes difficultés rencontrées dans l'exécution des marchés.

3. VALORISATION DES RETOMBÉES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OPERATION

Afin que les Toulousains puissent bénéficier de l'impact économique de la construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B, Tisséo inclura dans les marchés qui s'y prêtent des clauses d'insertion professionnelle favorisant ainsi l'intégration de nouveaux salariés dans les entreprises titulaires de ces marchés.

L'objectif poursuivi est de développer l'emploi local et de permettre l'accès à un emploi durable des publics en insertion de toutes qualifications grâce à l'inscription de clauses sociales dans tous les marchés qui s'y prêtent, tout en permettant ainsi aux entreprises de disposer du vivier de recrutement nécessaire à leur développement. La F RTP Occitanie et la F NTP œuvrent quotidiennement pour l'insertion des publics rencontrant des difficultés en menant des séries d'actions de retour vers l'emploi. Ces clauses d'insertion permettront de former de nouveaux professionnels et d'enrichir les entreprises de nouvelles compétences.

4. SANTE ET SECURITE SUR LES CHANTIERS

La santé et la sécurité des salariés sur le chantier est une priorité absolue et l'objectif de zéro accident grave sur les chantiers visés par la Charte doit être poursuivi par tous les acteurs. Aussi, il convient d'adopter différentes mesures permettant la bonne tenue de celui-ci à différents niveaux.

La prévention des risques sur chantier est également une priorité ; au-delà des exigences réglementaires et de la coordination sécurité et protection de la santé, Tisséo souhaite la mise en œuvre d'un chantier apaisé, en incitant les entreprises à des démarches de prévention ambitieuses.

Aussi, la formation de tous les intervenants sur les chantiers (personnel d'exécution permanent et/ou intérimaire et encadrement) de façon à réduire les risques et à donner une culture de la prévention des risques chantier qui soit la même pour tous est primordiale.

Des formations complémentaires pourront être envisagées autant que de besoin et ne remplaceront en aucune manière les formations que doivent les entreprises à leurs salariés sur le fondement des principes généraux de prévention définis par le Code du travail.

La FRTP Occitanie propose de s'appuyer sur la fiche « Les travaux sous circulation » élaborée par la SMA-BTP pour vérifier que toutes les conditions sont réunies pour que les travaux sous circulation ne soient pas générateurs d'accidents ni pour les salariés, ni pour les riverains. Il conviendra de mettre l'accent sur le trafic des engins d'approvisionnement du chantier.

Au-delà des obligations réglementaires de coordination sécurité et protection de la santé liées à la co-activités, Tisséo demandera aux entreprises la mise en place de mesures concrètes de prévention intra-entreprise, avec une exigence particulière pour le signalement en cours de chantier des situations à risques ou de presque accident et le suivi de leur traitement interne, tout comme la remontée d'indicateurs de prévention.

L'amélioration des conditions de travail passe aussi par l'amélioration les installations de cantonnements et de base vie adaptées à la taille du chantier. Il s'agit aussi de proposer des services spécifiques pour le chantier.

La FRTP Occitanie propose donc de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Interroger les entreprises titulaires pour connaître leurs attentes.
- Sensibiliser les entreprises titulaires au respect du règlement de chantier de Tisséo dont l'objectif est de contrôler la qualité de l'environnement chantier pour un chantier « exemplaire », notamment pour les travaux sous circulation ;
- Sensibiliser les entreprises titulaires dans l'assistance à apporter aux équipes de médiation pour la diffusion d'une information claire sur le déroulement du chantier de construction aux riverains et usagers du secteur.

Ces axes se déclineront via des fiches d'actions rédigées à l'initiative du comité de pilotage de la Charte.

5. LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET CONCURRENCE DELOYALE

En ce qui concerne l'organisation du travail et la lutte contre le travail illégal, de nombreuses entreprises des Travaux Publics disposent en interne de charte d'éthique qu'elles mettent en œuvre de façon systématique, y compris dans leurs relations avec les sous-traitants.

De plus, la Fntp a signé une convention nationale pour la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale dans le BTP qui prévoit un certain nombre d'actions et d'engagements.

La FRTPOccitanie et la Fntp proposent donc de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Développer l'information sur les situations de travail illégal. La FRTPOccitanie et la Fntp inciteront leurs adhérents à signaler les situations de travail illégal ou qui paraissent suspectes, dont ils ont connaissance,
- Développer la vigilance à l'égard du détachement de salariés et des offres anormalement basses,
- Développer la connaissance sur la main-d'œuvre présente sur le chantier. La FRTPOccitanie définira les moyens d'atteinte de cet objectif (liste à jour des salariés présents sur le chantier et des intérimaires, relevés de leur durée de travail, copie des autorisations de travail pour les salariés étrangers qui y sont assujettis, badge d'accès à chaque intervenant sur le chantier à la fois pour contrôler sa carte professionnelle BTP et s'assurer qu'il a reçu les consignes de sécurité, ...),
- Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les droits et obligations de chacun en relation avec le travail illégal.

6. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

L'enjeu du changement climatique suppose une réponse forte et un engagement important des acteurs des Travaux Publics. Au cœur des projets d'aménagement des territoires, supports de nombreux usages et services, les infrastructures de mobilité doivent être adaptées pour tenir compte des enjeux environnementaux et apporter leur contribution à la lutte contre le changement climatique, que ce soit dans leur conception, leur construction, leur entretien mais également dans leur usage.

C'est en ce sens que Tisséo, la FRTPOccitanie et la Fntp s'accordent pour agir sur différents aspects du chantier de construction objet de la Charte, afin que celui-ci soit le plus écoresponsable notamment. Les axes de travail suivants seront déclinés dans des fiches d'actions mises au point entre les Parties :

- Réduire la consommation d'énergie fossile durant la construction,
- Réduire les sources de bruit de chantier et les émissions de poussière,
- Rechercher l'innocuité environnementale et sanitaire des matériaux et produits utilisés sur le chantier, qui devra être démontrée notamment au travers des Fiches de Données de Sécurité,
- Gérer le risque de pollution accidentelle : par la définition d'un plan d'urgence et de mesures de traitement immédiat permettant de circonscrire immédiatement un déversement accidentel éventuel et par la formation du personnel,
- Intégrer l'infrastructure à son environnement, sous toutes ses formes, en généralisant les actions de protection de la biodiversité du patrimoine arboré et culturel et en réduisant les nuisances générées par l'infrastructure et son chantier.

Ces axes se déclineront via des fiches d'actions rédigées à l'initiative du comité de pilotage de la Charte.

7. RECHERCHE ET INNOVATION

Les signataires expriment la volonté conjointe d'une démarche de recherche et d'innovation dans ce projet de construction.

Tisséo nourrit de grandes ambitions pour mener à bien la réalisation de son réseau de transport d'une manière innovante et exemplaire dans tous les registres de sa mission : technique, organisationnelle, environnementale, numérique, architecturale, culturelle, sociale et humaine. Les outils de la commande publique pourront être réfléchis comme vecteur d'innovation (variantes, attentes techniques en termes de fonctionnalités, critères de sélection des offres, procédures de consultation, ...).

Cette démarche trouve un écho favorable auprès des entreprises de Travaux Publics et de leurs représentants : la FNTF et la FRTP Occitanie. L'accompagnement de projets collectifs et collaboratifs innovants sera donc privilégié et pourra faire l'objet d'un soutien logistique et financier ainsi que d'une communication spécifique portée par les signataires.

Le projet sera conduit en BIM. La FRTP Occitanie et la FNTF s'engagent à accompagner les entreprises dans leur transition numérique afin que l'ensemble des acteurs puissent interagir efficacement autour de cet outil.

A. Gestion des déblais

La quantité de déblais liés à la construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B est estimée à 6 millions de tonnes.

Ces déblais seront excavés et recyclés pour une utilisation *in situ* ou connexe extérieure. En recyclant directement les matériaux sur le lieu du chantier pour les réintégrer dans la construction, c'est l'apport et le transport de nouveaux matériaux qui est diminué. C'est dans ce contexte, que la FRTP Occitanie travaille aux côtés de Toulouse Métropole dans le cadre du projet WASTE2BUILD dont l'objectif est de mettre en place un dispositif innovant d'optimisation des ressources et de valorisation des déchets du BTP sur le territoire métropolitain et régional.

Cela se traduit par une réduction de 20% de l'impact de notre Profession dans la consommation de ressources et production de déchets, et la valorisation de la filière BTP circulaire et responsable.

Tisséo a pris des objectifs ambitieux de taux de valorisation des déchets de chantier. Tisséo s'engage à décliner cet objectif dans les marchés afin que les entreprises puissent mettre en pratique leur savoir-faire en favorisant l'atteinte des objectifs.

Aussi, les Parties s'engagent à valoriser le maximum de matériaux.

1. Évacuation et transport des déblais

Dans le cadre des travaux, en application du principe énoncé ci-avant, Tisséo et la FRTP Occitanie s'engagent à rechercher et mettre en œuvre des moyens d'évacuation des déblais par les moyens les moins impactant pour l'environnement, que ce soit pour la voie terrestre ou les modes alternatifs (transport ferroviaire ou fluvial).

2. Tri des terres excavées

Pour les terres en priorité excavées par les tunneliers, Tisséo s'engage à mettre à disposition, lorsque cela est possible, des sites de tri à proximité des chantiers pour y installer des plateformes de stockage temporaire, afin d'optimiser leurs évacuations.

3. Traçabilité des déblais

Les entreprises titulaires des marchés appliqueront les modalités de traçabilité définies par Tisséo, afin que soit recueillies l'ensemble des données relatives aux déblais, dès qu'elles seront disponibles et d'assurer ainsi les obligations légales de traçabilité des déblais.

B. Gestion des autres déchets de chantier et Économie Circulaire

Les entreprises titulaires des marchés devront réduire leurs quantités de déchets de chantier à la source, mettre en place des dispositifs de tri et de collecte performants, et les valoriser avec un objectif ambitieux, que ce soit

par la réutilisation, le recyclage, la valorisation énergétique ou autre, afin de réduire la quantité de déchets ultimes au minimum.

Enfin, Tisséo s'engage à promouvoir l'utilisation des matériaux recyclables dans le cadre des marchés lorsque l'objet du marché s'y prêtera.

8. ATTRACTIVITE ET PROMOTION DES METIERS – FORMATION ET RECRUTEMENT

Les habitants de l'Agglomération Toulousaine, dans le cadre du projet de construction objet de la Charte, peuvent devenir les futurs salariés des entreprises travaillant sur les chantiers. Ainsi des actions de promotion destinées à faire connaître l'ensemble des métiers des Travaux Publics seront nécessaires à la réalisation de ces infrastructures.

A. Actions de promotion des métiers

Les Parties s'engagent à faire la promotion des métiers des Travaux Publics lors d'événements dédiés au projet (forum, salon, visite de chantier, événements...) qui peuvent être organisés avec des collégiens et des lycéens, avec des apprentis, des étudiants, demandeurs d'emploi, responsables d'orientation et enseignants...

B. Outils de promotion des métiers

Les outils de promotion des métiers des Travaux Publics élaborés par la Profession seront mis à disposition :

- Le site Internet de la FRTP Occitanie et de la FNTP, ainsi que ceux dédiés à la promotion des métiers,
- Les fiches métier élaborées par la FRTP Occitanie, la FNTP et ses partenaires,
- La mise en place d'un salon numérique « Pop'Up – Cap sur les travaux Publics » afin de découvrir les métiers et d'encourager des formations et candidatures.

La FRTP Occitanie soucieuse de la formation de nouveaux salariés s'est associée avec pôle emploi Occitanie afin de constituer des groupes de travail dont l'objectif est l'identification et le recrutement de nouveaux salariés en vue de la construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B, ainsi que de faire monter en compétence des demandeurs d'emploi au travers de parcours de préqualification et de qualification aux métiers des Travaux Publics.

Les Parties proposeront des supports de communication complémentaires pour promouvoir les métiers et les formations des Travaux Publics ainsi que ceux de Tisséo.

Ces axes se déclineront via des fiches d'actions rédigées à l'initiative du comité de pilotage de la Charte.

9. DUREE DE LA CHARTE

Les termes de la Charte ont vocation à s'appliquer pendant toute la durée des chantiers de construction de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B.

10. PILOTAGE DE CHARTE

A. Comité de pilotage annuel

Un comité de pilotage se réunira à minima 2 fois par an pour assurer un suivi des actions. Un bilan qualitatif et quantitatif sera présenté par chacune des Parties. Le cas échéant, des actions conjointes seront décidées et



menées afin de capitaliser les écueils et les bonnes pratiques mises en place par les acteurs des Travaux Publics et Tisséo.

B. Désignation des représentants de chaque partie

Trois représentants de chaque Partie seront désignés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions. Des personnalités ad hoc pourront être invitées en fonction des thématiques abordées.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2021,

Le Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
Bruno CAVAGNE

Le Président délégué de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie
Frédéric CHARMASSON

Le Président de Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie
Jean-Michel LATTES